## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



#### Ville de MARLES-LES-MINES

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## **SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025**



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE. Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 18 septembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHART Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à Mme BACHELET Véronique), M. NOWACZYK Freddy, (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit: 15 présents, 14 absents (dont 5 pouvoirs), soit 20 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LERICHE-CRETON a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24.09.25.15 DU 24 SEPTEMBRE 2025 **PUBLIÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025** 

# OBJET: ZAC DES WAGONNAGES - PROTOCOLE DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

Monsieur Philippe LAISNE rappelle que par délibération en date du 26 juin 2006, le Conseil Municipal de la commune de Marles-les-Mines, a autorisé le Maire à signer le contrat de concession de la ZAC des Wagonnages, avec la SEM Artex de Bruay-la-Buissière, devenue suite à une opération de fusion-absorption, ADEVIA, au 29 décembre, puis Territoires Soixante-Deux.

Monsieur Philippe LAISNE expose que la concession d'aménagement a expiré le 31 décembre 2023, et que le présent protocole a pour objet de préciser les conséquences administratives, juridiques et financières de la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Wagonnages.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme :

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal de la commune de Marles-les-Mines, en date du 26 juin 2006 autorisant le Maire à signer le contrat de concession de la ZAC des Wagonnages, avec la SEM Artex de Bruay-la-Buissière, devenue suite à une opération de fusion-absorption, ADEVIA, au 29 décembre, puis Territoires Soixante-

CONSIDERANT le contrat de concession de la ZAC des Wagonnages, du 3 juillet 2006 et ses avenants 1 à 6 ; CONSIDERANT le procès-verbal de remise des ouvrages ;

CONSIDERANT la date contractuelle d'expiration de la concession d'aménagement fixée au 31 décembre 2023 ; CONSIDERANT l'avis du domaine sur la valeur vénale, du 14 juin 2024, relatif aux parcelles AH 113 (438 m²), AH 114 (510 m²), AH 541 (3283 m²), soit 4231 m² : 120.000,00 € HT / AH 552 (618 m²), AH 555 (19 m²), soit 637 m² :  $38.672,00 \in HT \ / \ AH \ 549 \ (630 \ m^2) : 37.980,00 \in HT \ / \ AH \ 483 \ (1167 \ m^2) : 54.662,00 \in HT, soit les biens de reprise ;$ CONSIDERANT le bilan de clôture de l'opération du 01er juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNE, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention),

AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Wagonnages, et les pièces s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 a été, le 30 septembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformement aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire.

Marles-les-Mines, le 30 septembre 2025

e Maire,

Karine DERUELLE

Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE